



# *Le numérique de plus en plus présent dans la santé*

Jean Marie Herbaux

## Table des matières

1. Le dossier médical partagé.....	1
2. L'épidémie de Covid 19 .....	1
3. Mon espace santé .....	2
4. Si vous souhaitez plus d'information sur <i>Mon espace santé</i> .....	2

Le numérique, en santé, commence à prendre de l'ampleur dans notre vie quotidienne.

## 1. Le dossier médical partagé

Le dossier médical partagé (carnet de santé informatisé et sécurisé accessible sur internet) avait commencé à prendre le pas en 2015. La création d'un *DMP* avait été proposée à tous les bénéficiaires de l'assurance maladie en 2019 sans aucune contrainte obligatoire. Ce carnet de santé numérique permettait au bénéficiaire de partager, avec les professions médicales, les divers comptes-rendus de santé, résultats d'analyses biologiques, ordonnances...

## 2. L'épidémie de Covid 19

L'épidémie de Covid 19 est également venue renforcer l'utilisation du numérique avec les *téléconsultations*, outil encore très utilisé par les patients et leur médecin.

### 3. Mon espace santé

Depuis le 1er juillet 2021, l'accent est mis sur le développement d'un nouveau service public qui s'appelle "mon espace santé". Il permettra à chacun de stocker et partager ses documents et ses données de santé en toute sécurité.

La mise en œuvre de ce service en ligne est assurée par la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (*DNS*) rattachée au ministère chargé de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), avec l'appui de l'Agence du Numérique en Santé. Trois départements pilotes ont déjà accès à cette plateforme depuis cet été : la Haute-Garonne, la Somme et la Loire-Atlantique.

Elle sera opérationnelle en janvier 2022 pour le reste de la France.

En attendant, la création d'un *DMP* n'est plus possible. Cette interruption est nécessaire pour préparer l'arrivée du service *Mon espace santé*. (<https://www.monespacesante.fr/>)

- Il donnera donc accès au *DMP* ainsi qu'à :
- une *messagerie sécurisée*: les patients pourront recevoir les documents transmis par leur médecin traitant ou tout autre professionnel de santé.
- *Un agenda de santé* : l'ensemble des rendez-vous pourra être ainsi répertorié pour avertir l'utilisateur de son prochain examen et effectuer des rappels personnalisés (vaccination, bilan...)
- *Un catalogue de services numériques de santé* référencés par l'État : les applications pourront être ajoutées ou supprimées par l'utilisateur.

Tous les patients qui disposaient déjà d'un *DMP* avant le 1er juillet 2021 retrouveront automatiquement leurs données à l'activation de *Mon espace santé* en 2022.

### 4. Si vous souhaitez plus d'information sur *Mon espace santé*

je vous invite à suivre le webinaire de l'Agence Numérique en Santé en cliquant sur le lien suivant

<https://www.youtube.com/watch?v=YiC8oBfGan8> durée 1h30.

<https://esante.gouv.fr/mon-espace-sante>